

# CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 02 MARS 2019

Etaient présents :

M. François PEULTIER, Maire ;

Mmes et MM. les Adjointes : FLORENTIN - FONTAINE

MM. les Conseillers Municipaux : ANTOINE - WEBER — DONDIN – BAUDINET – MORLON

Le(s) conseiller(s) ci-après avai(en)t délégué leur mandat à : BAGARD à FONTAINE – LALLEMAND à WEBER – ROUSSEAU à FLORENTIN – BEURNEL à BAUDINET – GOUJU à PEULTIER

Etai(en)t absent(e)(s) excusé(e)(s) : PRUNIAUX – CAILLET

Etai(en)t absent(e)(s) : -----

*Laure ANTOINE a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.*

## ADOPTION DU PRECEDENT COMPTE-RENDU

### PROJET DE REHABILITATION DU LION D'OR : CREATION D'APPARTEMENTS

Dans le cadre de sa politique communale, Xeuilley souhaite développer un programme d'environ 8 logements principalement adaptés pour un public senior au cœur du village.

La commune de Xeuilley s'est appuyée sur la stratégie foncière développée par la CCMM avec l'EPFL.

Elle a ainsi mis en œuvre une convention de veille active et opérationnelle qui a permis l'acquisition de l'ancienne auberge du Lion d'Or en cœur de village par l'EPFL en 2015.

Durant ce portage foncier, la commune a engagé des démarches actives pour intervenir sur ce bâtiment et réaliser les logements souhaités. Elle a étudié plusieurs opportunités lui permettant de se positionner de préférence pour un portage communal.

La commune lance ainsi un appel d'offre en MAPA visant à sélectionner une équipe de maîtrise d'œuvre en capacité de proposer un projet de réhabilitation de l'ancienne auberge et qui aura en charge l'étude du site, la proposition de scénarii et si besoin, le suivi des travaux jusqu'à la réception.

La sélection de l'équipe s'appuiera sur les critères relatifs à ses motivations et sa méthodologie, ses expériences et références, et les compétences de l'équipe.

Dans ce cadre, la commune souhaite solliciter prochainement l'EPFL pour organiser la rétrocession du bien et permettre à la commune un portage foncier direct.

Elle sollicitera également toutes les subventions utiles tels que le programme CLIMAXION de la Région Grand Est, la DETR auprès de l'Etat, le soutien du conseil départemental, les fonds européens ou tout autre financeur utile.

Après l'exposé de monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **Approuve** le lancement d'un MAPA pour une mission de maîtrise d'œuvre visant à la réhabilitation de l'ancienne auberge du Lion d'Or en logements et **autorise** le Maire à signer les pièces afférentes à ce marché
- **Sollicite** l'EPFL pour la rétrocession de la propriété du lion d'or de l'EPFL à la commune, selon les conditions préalablement définies dans la convention de veille active et de maîtrise opérationnelle et **autorise** le Maire à signer toute pièce afférente à cette rétrocession

- **Sollicite** les subventions mobilisables sur un tel projet dédié à des logements auprès du conseil régional Grand Est, le conseil départemental de Meurthe et Moselle, l'Etat ( DETR notamment), les fonds européens ou tout organisme utile et le cas échéant le fonds régional de minoration foncière et autorise le Maire à signer toute pièce afférente à des demandes de financements.

### **TRAVAUX INTÉRIEURS DE L'ÉGLISE – rénovation des plafonds voûtés et des murs** : Lancement de l'opération et demande de subvention DETR

Le Maire rappelle aux membres du conseil les travaux déjà engagés pour la rénovation de l'Eglise. A ce jour, les travaux de toiture sont achevés et il est temps à présent d'envisager la rénovation des plafonds voûtés et des murs de l'Eglise.

Il précise que des cibles de repérage ont été installées à l'intérieur du bâtiment par GEODATIS afin de surveiller l'évolution des fissures. Un rapport de surveillance est en cours d'élaboration par GEODATIS.

Le coût de ces travaux de contrôle et de surveillance s'élève à **5 000 € H.T.**

Le Maire présente également la proposition d'honoraires du Bureau d'Etudes BET 2C qui s'élève à **10 700 € HT** et qui comprend toutes les phases d'une mission de maîtrise d'ouvrage.

Il présente également un devis estimatif de travaux de l'Entreprise BASTIEN Alain de NEUVES-MAISONS qui s'élève à **115 892.00 €.**

**Soit un coût total de : 131 592 € H.T.**

Le Maire sollicite son conseil afin de valider le lancement de l'opération et solliciter la subvention auprès de la Préfecture de Meurthe-et-Moselle, au titre de la DETR 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

**VALIDE** le lancement de l'opération de rénovation des plafonds voûtés et des murs de l'Eglise

**AUTORISE** le Maire à signer tous les documents afférents à l'appel d'offres

**MANDATE** le Bureau d'Etudes BET2C pour le suivi de l'appel d'offres et des travaux selon la proposition d'honoraires

**SOLLICITE** la Préfecture de Meurthe-et-Moselle au titre de la subvention DETR 2019

Séance levée à 10 H 30

Laure ANTOINE



### **QUESTION DU PUBLIC**

Mme BEAUGUITTE interroge les élus concernant l'Association du Clauselle et l'utilisation des locaux.

**Rappel aux associations** : les associations peuvent bénéficier des infrastructures de la commune à condition que celles-ci soient ouvertes à tous les habitants.